

La contrainte ou la liberté ?

Sébastien Faure
Propos d'éducateur (1910)

J'en conviens : la pratique de la liberté implique une sorte d'apprentissage. La liberté présuppose un état de conscience assez développé ; cet état de conscience nécessite un certain savoir, une certaine connaissance des choses, de l'expérience, des points de comparaison ; et, l'enfant ne possédant pas ce savoir, n'étant pas parvenu à cet état de conscience, on estime que le régime de la liberté n'est pas fait pour lui et que la contrainte lui est nécessaire.

C'est aller un peu vite et je n'accepte pas cette conclusion qui n'a que l'apparence de l'exactitude. Veut-on dire que, manquant d'expérience et n'étant pas encore en possession d'un discernement suffisant, l'enfant fera parfois un usage regrettable ou périlleux, pour lui-même et pour autrui, de la liberté qui lui sera laissée ? Si c'est cela qu'on affirme, je suis prêt à le reconnaître. Mais en faut-il conclure qu'une atmosphère de liberté ne lui vaut rien et qu'il convient de ne laisser ses poumons s'emplier que de l'air de la contrainte ? Je ne le pense pas.

En matière d'éducation, le régime de la liberté comporte des risques et des inconvénients. C'est évident. Mais celui de la contrainte en entraîne de bien plus redoutables. Jetons d'abord un coup d'œil sur ces derniers.

La contrainte : ses inconvénients

Le régime de la contrainte a pour résultat de réglementer tous les actes de l'enfant ; il aboutit, par voie de conséquence, à la catégorisation de tous ceux-ci en *prescrits* et en *défendus*, en *récompensés* et en *punis* ; car il n'y aurait pas contrainte, si l'enfant n'était pas tenu de se conformer aux prescriptions et aux défenses, et si l'observation des premières et la violation des secondes n'entraînaient pas, comme sanction, selon le cas, une récompense ou un châtement.

« *Si tu fais telle chose, tu seras récompensé .»*

« *Si tu fais telle autre chose, tu seras puni .»*

Tout le système est là.

J'accorde aux partisans de ce système que leur discernement est judicieux, que leurs intentions sont pures et qu'ainsi la classification qu'ils ont établie - actes à faire et actes à ne pas faire - est sage, raisonnable et inspirée par l'intérêt de l'enfant.

Comme on le voit, je mets les choses au mieux pour les défenseurs du régime que je combats. Mais je vais maintenant traduire ce régime et son application en un style plus familier, en un langage plus précis et en montrer le mécanisme par un exemple saisissant.

Une mère dit à ses deux enfants : « *Je sors ; en mon absence, soyez bien tranquilles ; voici un livre d'images et de contes pour vous amuser ; ne touchez à rien ; ne descendez pas dans la rue ; si quelqu'un frappe, n'ouvrez pas. Si vous êtes bien sages, je vous donnerai deux sous à mon retour et, pour goûter, un beau morceau de chocolat ; ce soir, je vous mènerai au cinéma ou au cirque. Mais dans le cas contraire, si vous me désobéissez, pas de sou, pas de chocolat, pas de cirque, pas de cinéma et une bonne fessée.* » Et la mère s'en va. De deux choses l'une : ou bien les enfants, à peine la mère partie, feront le diable à quatre, iront jouer dans la rue, toucheront à tout, bref, ne tiendront aucun compte des recommandations de la maman ; mais, pour ne pas avoir la fessée, pour avoir les sous et le chocolat, pour aller au cinéma ou au cirque, ils remettront tout en place, et au retour la mère les retrouvera feuilletant bien paisiblement leur livre d'images. Ou bien ces enfants

se seront conformés aux ordres de la maman ; ils n'auront pas cédé au désir d'aller jouer dans la rue avec les petits voisins dont les cris de joie parviennent jusqu'à leurs oreilles ; ils auront résisté à la tentation d'ouvrir pour savoir qui a frappé ; ils n'auront pas touché aux allumettes, quoi qu'ils eussent bien voulu en voir briller la flamme ; ils n'auront pas léché le pot de confitures quoi qu'ils en aient eu grosse envie. Ah ! s'ils avaient été sûrs que leur désobéissance restât ignorée de la maman, ils se seraient bien contentés ! Car, il n'y a pas grand mal, après tout, à jouer dans la rue ; les autres y vont bien ! La mère frotte bien des allumettes, pourquoi leur tape-t-elle sur les doigts, quand elle les voit en faire autant ? La confiture est faite pour être mangée, et elle est si appétissante ! Oui ! Mais maman s'en apercevrait et alors, gare à la correction, et plus de sou, plus de chocolat, plus de cinéma, plus de cirque !

Dans le premier cas, le système de la contrainte - « *Fais cela et tu seras récompensé, fais cela et tu seras puni* » - n'aura pas empêché les enfants de désobéir, mais les aura poussés à un mensonge concerté dans le but d'être récompensés et de ne pas être punis. Dans le second cas, le système de la contrainte aura produit son effet ; mais en quoi la conduite de ces enfants sera-t-elle morale ? En quoi leur obéissance fait-elle honneur à leur cœur ou à leur raison ? Ici encore, on dira : « L'important, c'est le résultat ! Et, pourvu que les enfants fassent ce qu'ils doivent faire et évitent ce qu'ils doivent éviter, c'est l'essentiel .»

Eh bien ! non ! Mille fois non ! Le résultat n'est pas tout.

La valeur morale d'un acte

Osera-t-on soutenir que les mobiles ne sont rien dans la valeur morale d'une action et que celle-ci seule importe ?

L'acte qui consiste pour l'enfant en question à ne pas lécher le bout de ses doigts trempés dans le pot de confitures par crainte de recevoir une fessée ou dans l'espoir d'obtenir un gros morceau de chocolat, cet acte a-t-il un caractère de moralité quelconque ? Est-il niable que, par contre, le même acte posséderait une incontestable valeur morale s'il était dicté par l'un des mobiles suivants : ne pas prendre en cachette, parce que ce geste furtif et sournois porte en

soit quelque chose d'humiliant ; ne pas aller à l'encontre du désir de la maman, parce qu'on l'aime et qu'on ne veut pas lui faire de la peine en lui désobéissant ; ne pas satisfaire tout seul sa gourmandise, même si personne ne s'en apercevait, parce que le pot de confitures est pour tous et doit figurer à la table commune ; ne pas céder à la tentation, pour la seule joie qu'il y a à se dominer, à se vaincre par un effort méritoire de la volonté ?

Autant dire, alors, que, dans le domaine moral, le sens de la dignité est nul, et sans valeur aussi l'intervention du cœur et de la volonté dans les mobiles qui propulsent vers l'acte !

Et la raison ? N'a-t-elle rien à faire, non plus, dans l'appréciation de la valeur morale d'un geste ? L'enfant qui ne joue pas avec les allumettes parce qu'il n'y en a que quatre sur la cheminée, que la mère les a peut-être comptées, et qu'il serait rossé ou puni s'il y touchait, cède-t-il à des conseils aussi moraux que ceux que lui donnerait sa raison s'il s'abstenait de jouer avec les allumettes parce qu'on lui a expliqué que c'est un jeu dangereux dont ils pourraient, lui et les siens, être les premières victimes ?

Eh bien ! le système de la contrainte n'exerce aucune des nobles facultés de l'enfant ; il ne s'adresse pas à sa raison, il ne parle pas à son cœur, il ne dit rien à sa dignité, il reste muet devant sa conscience. Il ne stimule en lui aucun sentiment élevé ; il ne met en mouvement aucun effort utile ; il n'éveille aucune noble aspiration ; il ne provoque aucune poussée généreuse ; il ne suscite aucun élan fécond. Il n'attire pas l'attention réfléchie de l'enfant sur les conséquences proches ou lointaines, directes ou indirectes, pour lui et pour les autres, de ses actes, en dehors de cette conséquence ; récompense dans tel cas, punition dans le cas contraire. Il ne laisse place à aucune initiative. Voyant s'ouvrir devant lui deux voies opposées, à l'entrée desquelles on a pris le soin de placer deux poteaux indicateurs sur l'un desquels il lit, en caractères laconiques et tranchants : « *Ce qu'il faut faire ; route de la récompense* », tandis que, sur l'autre, flamboie cette inscription : « *Ce qu'il ne faut pas faire ; route du châtement* »... il s'évertue à déchiffrer dans l'énumération des actes à accomplir ou à éviter celui qui le sollicite, ne se détermine que d'après les indications des poteaux, sans se demander pourquoi il est bien de s'y conformer, sans éprouver dans

la voie où il a engagé ses pas d'autre satisfaction que celle d'une récompense à décrocher ou d'un châtement à fuir.

Ce système de la contrainte engendre insensiblement des êtres gris, ternes, incolores, effacés, sans volonté, sans ardeur, sans personnalité ; race servile, lâche, moutonnaire, incapable des actes virils ou sublimes dont l'accomplissement présuppose et nécessite de la flamme de l'indépendance de la passion, mais parfaitement capable de cruauté et d'abjection surtout dans les circonstances ou agissant en foule, la responsabilité individuelle disparaît.

La liberté. Ses inconvénients et ses avantages

Le système de la liberté conduit à de tout autres résultats.

Il offre des dangers, durant toute la période d'apprentissage. Aussi, convient-il que, dans les premiers temps, alors que l'enfant ignore à peu près tout des conséquences qui se trouvent au bout de ses actions, l'éducateur multiplie les avertissements, les conseils, les explications et les mille formes ingénieuses sous lesquelles peut intervenir son appui et s'exercer sa surveillance protectrice ; car, s'il a le devoir de respecter la liberté de l'enfant, il a aussi celui de le protéger contre les périls de toutes sortes qui l'environnent. Petit à petit et dans la proportion où l'enfant, chaque jour mieux éclairé, se rend un compte plus exact de la portée de ses actes, cette sollicitude doit se relâcher, afin que l'enfant s'habitue à écarter lui-même de sa route les dangers qui le menacent.

Qu'on me permette une comparaison : l'enfant apprend à se bien conduire, comme il apprend à marcher. Quand il est encore tout petit et que ses jambes le portent à peine, quand il est à craindre qu'à chaque pas il ne fasse une chute ; quand il y a lieu de redouter que cette chute ne lui casse un bras ou ne lui brise une jambe, il est prudent et nécessaire de ne pas le perdre de vue, de le guider, de veiller à ce qu'il ne trébuche pas, de l'éloigner des obstacles, de soutenir sa marche chancelante, et si, malgré toutes les précautions prises, il choit, d'être là pour le relever et lui donner les premiers soins. Il est certain qu'au début il tombera, s'abîmera peu ou prou les genoux ou les mains et poussera des cris comme si on l'écorchait vif ; mais les chutes s'espaceront ; les dégringolades se feront de plus en plus rares et de moins en moins dangereuses. Insensiblement, ses

jambes s'affermiront, sa marche deviendra plus sûre. Alors, le moment sera venu de l'abandonner un peu plus à lui-même, ensuite tout à fait, le jour où il se tiendra solidement sur ses jambes, conservera fermement son centre de gravité et courra à perdre haleine sans perdre l'équilibre.

C'est à l'aide de procédés semblables que l'enfant s'habitue à marcher droit dans la vie, c'est-à-dire à se conduire sainement, dignement, noblement.

S'il reste toujours en tutelle, s'il ne lui est pas permis de se mouvoir avant qu'il en ait reçu l'autorisation, si, par appréhension des chutes, des dangers et des obstacles, par crainte des fautes qu'il pourra commettre, des accidents auxquels il sera exposé et des conséquences qui, pour lui ou pour les autres, pourront résulter de sa conduite, il reste toujours enfermé dans l'étau de la contrainte, tel le bébé dans les bras de sa mère, il ne saura jamais se conduire à travers les écueils de la vie ; il restera, adulte, cette petite chose sans personnalité et sans énergie qu'il était enfant. Et le jour où, livré à lui-même par la force de l'âge, par la mort ou l'abandon de ceux qui s'étaient donné la mission de penser et de vouloir à sa place, il devra penser, vouloir, agir de lui-même, il ne trouvera en lui ni raison pour le guider, ni cœur pour l'inspirer, ni volonté pour le mouvoir, ni conscience pour le rassurer.

Deux anecdotes

Je me rappelle avoir connu, dans mon enfance, un petit camarade qui refusait, à grands cris, de nous suivre quand nous allions à la baignade. Il avait, de l'eau, une peur inexprimable et irréductible. A vrai dire, il avait peur de tout, il avait été élevé par une vieille grand-mère qui ne lui laissait faire aucun mouvement par crainte qu'il ne se fit mal et qui le traitait, bien qu'il eût une dizaine d'années, comme un bébé de deux ans. Je n'oublierai jamais la réponse qu'il nous fit, un jour que nous lui demandions pourquoi il ne se baignait pas comme nous. Avec une timidité et une candeur déconcertantes, il nous répondit « Grand-mère m'a défendu de me baigner tant que je ne saurai pas nager ! ».

Par contre, le fait suivant m'a été tout récemment raconté et certifié exact une famille, composée des parents et de trois enfants,

habitait, à Paris, un cinquième étage avec balcon sur la rue. Les enfants étaient tout petits, sept ans environ l'aîné, et trois ou quatre ans le plus jeune. Par les beaux jours, quand ils n'étaient pas à la promenade, ces enfants jouaient sur le balcon et il paraît qu'ils ne se faisaient pas faute de s'y poursuivre, de s'y cramponner et allaient parfois jusqu'à enfourcher le parapet. Une dame qui logeait en face avait aperçu ce spectacle ; elle avait tremblé, et, ces jeux dangereux se renouvelant, les parents n'apparaissant pas, elle crut de son devoir d'en aviser le père et la mère. Elle gravit les cinq étages de la maison d'en face et, compassée, comme il sied à une personne qui accomplit un devoir, elle informa les parents. Elle en reçut cette réponse qu'elle trouva stupéfiante : « Nous le savons ; ce n'est pas très prudent, en effet ; mais nos enfants sont libres. Nous ne vous en remercions pas moins, madame, de votre visite ».

Ces deux anecdotes cadrent bien avec la démonstration que je veux faire : la grand-mère défendant à son petit-fils de se baigner avant qu'il sache nager, par crainte qu'il ne se noie, représente exactement ceux qui refusent à l'enfant toute liberté, dans la crainte qu'il n'en fasse un mauvais usage et ne sache pas se conduire raisonnablement. « La liberté, disent-ils, c'est très bien ; mais plus tard ; pas avant que l'enfant sache en faire un usage judicieux ! ». Mais, malheureux ! C'est en marchant qu'on apprend à marcher, en lisant qu'on apprend à lire, en calculant qu'on apprend à calculer, en forgeant qu'on devient forgeron, et c'est en pratiquant la liberté qu'on apprend à s'en servir ! Et ces parents qui, pour ne pas entraver la liberté de leurs enfants, les laissent exposés aux dangers d'une acrobatie périlleuse à la hauteur d'un cinquième étage, au risque incessant de se rompre le cou, représentent exactement ceux qui, élevant la liberté de l'enfant à la hauteur d'un dogme, ou trouvant commode d'abriter leur négligence derrière un principe en soi des plus respectables et des plus exacts, laissent l'enfant inexpérimenté et téméraire exposé sans défense aux pires dangers.

N'exagérons rien

Je pense donc qu'il ne faut tomber dans aucun de ces deux excès et, revenant à cette analogie : l'enfant apprend à se bien conduire, comme il apprend à marcher, je conclus, de ce qui précède, qu'autant il serait déraisonnable, par respect pour la liberté absolue

de l'enfant, de le laisser tout seul, exposé à trébucher à chaque pas et à tomber dans un précipice, autant il serait insensé par crainte des risques encourus, de ne pas lui laisser faire un pas, avant qu'il sache marcher.

Sous ces réserves que dicte la prudence et qu'appelle le soin de l'intérêt de l'enfant et de sa sécurité, le régime de la liberté n'enfante que d'heureux résultats. Il entraîne l'enfant, dès l'âge de raison, vers l'exercice des plus nobles facultés ; il l'habitue à la responsabilité ; il éclaire son jugement ; il ennoblit son cœur ; il fortifie sa volonté ; il actionne en lui les efforts les plus féconds, stimule les poussées les plus généreuses ; il attire son attention sur les conséquences de ses actes ; il favorise son esprit d'initiative ; il multiplie ses activités ; il décuple ses énergies ; il développe merveilleusement sa personnalité. Il construit, lentement mais sûrement, un être digne sans arrogance, fier sans morgue, épris d'indépendance pour les autres autant que pour lui, respectueux de la liberté d'autrui comme il entend qu'autrui respecte la sienne...